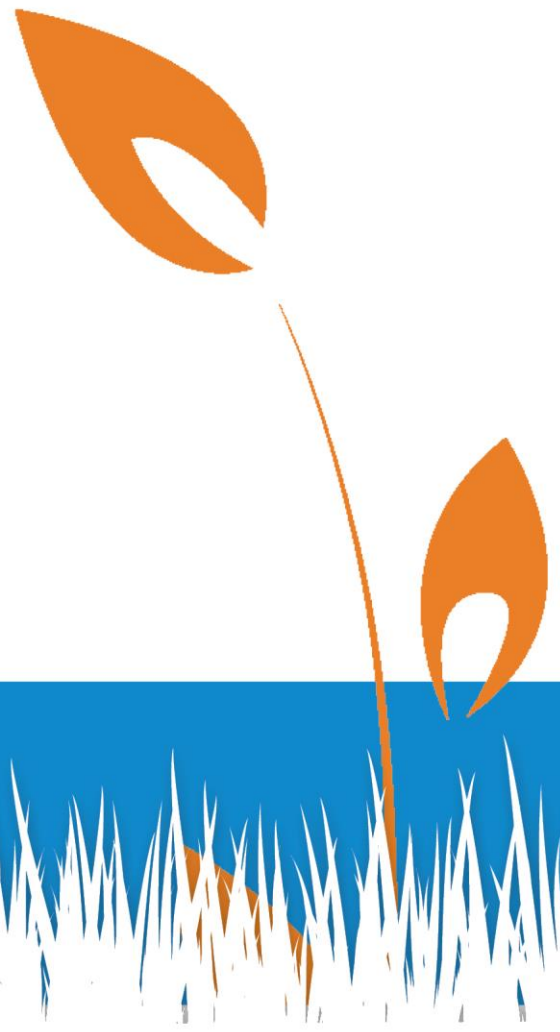

PÔLE INGÉNIERIE TECHNIQUE ET URBAINE
Agglo Villefranche Beaujolais Saône

BILAN ANNUEL

Systeme d'assainissement

de BLACE

Année 2020



Sommaire

-	A - INFORMATIONS GENERALES	6
	A.1 - IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	7
	A.2 - DESCRIPTION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	8
	A.3 - ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	10
-	B - BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	11
	B.1 - LES RACCORDEMENTS	12
	<i>B.1.1 - Les raccordements domestiques :</i>	<i>12</i>
	<i>B.1.2 - Les raccordements non domestiques : liste des établissements.</i>	<i>13</i>
	B.2 - LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	14
	<i>B.2.1 Travaux d'entretien</i>	<i>14</i>
	<i>B.2.2 Programmation annuelle.....</i>	<i>14</i>
	<i>B.2.3 Programmation pluriannuelle</i>	<i>14</i>
	B.3 - LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	15
	B.4 - L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE.....	16
	<i>B.4.1 - Récapitulatif des opérations d'entretien du système de collecte :</i>	<i>16</i>
	<i>B.4.2. - Quantités et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :</i>	<i>17</i>
	B.5 - BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	18
	<i>B.5.1- Description du dispositif d'auto-surveillance</i>	<i>18</i>
	<i>B.5.2 - Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte.....</i>	<i>20</i>
	<i>B.5.3 - Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte de Blacé.....</i>	<i>22</i>
	B.6 - LISTE DES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	22
	B.7 - CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	22
-	C- BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	23
	PREAMBULE	24
	C.1 - BILAN SUR LES VOLUMES	25
	C.2 - BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE.....	25
	C.3 - RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	26
	C.4 - CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT.....	27
-	D - BILAN ANNUEL MILIEU NATUREL	28
	D.1 - PREAMBULE	29
	D.2 - SUIVI S3E 2019 DES COURS D'EAU SUR LE SYSTEME DE LA CAVBS.....	29
-	E - BILAN ANNUEL ARRETE DU 21 JUILLET 2015.....	31
	E.1 - PREAMBULE	32
	E.2- LES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC PERMANENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT.....	32
	E.3- ANALYSE CRITIQUE DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ET AUTOEVALUATION DES PERFORMANCES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU REGARD DES EXIGENCES DE L'AM DU 21-07-2015	32
	E.4- TRAVAUX ENVISAGES ET LEURS PERIODES DE REALISATION.....	34
-	F- INDICATEURS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DU SYSTEME DE COLLECTE CAVBS ET DE SON UNITE DE TRAITEMENT	35
	ANNEXE I - LISTE DES USAGERS NON DOMESTIQUES	41
	ANNEXE II - BILAN ANNUEL DES CHARGES SUR L'UNITE DE TRAITEMENT	43
	BILAN SUR LES VOLUMES.....	44
	1 - Volume entrant dans le système de traitement.....	44
	BILAN SUR LES CHARGES	45
	1- La pollution entrant dans le système de traitement :	45
	2 - La pollution déversée en tête de station :	46
	3 - La pollution sortant du système de traitement :	46
	4 - Le calcul des rendements :	47
	BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS.....	48
	1 - Les boues :	48
	2 - Les autres sous-produits :	49

3 – Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU :	49
BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	50
1 – Quantité d'énergie consommée au cours de l'année :	50
2 – Quantités de réactifs consommés au cours de l'année :	50
3 – Eau potable consommée au cours de l'année :	50
LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTOSURVEILLANCE	51
1 – Liste des faits marquants sur le système de traitement :	51
2 – Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement :	51
Aucun déversement observé le jour des bilans.	51
SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	52
ANNEXE III - INDICATEURS RPQS.....	53
FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE 2020 (INDICATEUR D204.0)	54

Table des illustrations

<i>Figure 1 : Synoptique réseau BLACE</i>	<i>19</i>
<i>Figure 2 : Localisation des pluviomètres sur le parc CAVBS.....</i>	<i>20</i>
<i>Figure 3 : Evolution mensuelle de la pluviométrie (hauteur précipitée en mm) sur le système de collecte</i>	<i>21</i>
<i>Figure 4 : Caractérisation et nombre de pluies 2020.....</i>	<i>21</i>
<i>Figure 5 : Synoptique de la station d'épuration actuelle</i>	<i>24</i>
<i>Figure 6 : Localisation des points de suivi de la qualité du milieu naturel.....</i>	<i>29</i>
<i>Figure 7 : Synthèse cartographique des résultats de l'évaluation de la qualité des cours d'eau du système de Blacé..</i>	<i>30</i>

A - Informations générales

A.1 - Identification et description succincte

Agglomération d'assainissement		Code Sandre :	060000169023	
Nom :	BLACE			
Taille en EH (= CBPO) :	1470 EH (année 2020)			
Système de collecte		Code Sandre :	06 08 69023 001	
Nom :				
Type(s) de réseau :	<input checked="" type="checkbox"/> Unitaire <input checked="" type="checkbox"/> Séparatif		1,6% Unitaire 98,4% Séparatif	
Industries raccordées :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non			
Exploitant :	SAUR			
Personne à contacter :	Fabien RIGAULT 06.59.39.11.55. fabien.rigault@saur.com Christel SEBASTIAN. c.sebastian@agglo-villefranche.fr			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre :	06 09 69023 001	
Nom :	STATION D'EPURATION DE BLACE-MARSANGUES			
Lieu d'implantation :	SAINT-GEORGES-DE-RENEINS / 69206 / Lieu dit Marsangues Chemin de la boucle			
Date de mise en eau :	1980			
Maître d'ouvrage :	CAVBS			
Capacité nominale :	Organique	Hydraulique	Qpointe	Equivalent
	kg/jour de DBO ₅	m ³ /jour	m ³ /heure	habitants
Temps sec	108	400	45	1800
Temps pluie		400		
Débit de référence :	Qref (2020) = 658 m ³ /j			
Charge entrante : (année 2020)	En kg DBO ₅ /j	88,2	En EH :	1470
File EAU :	Type de traitement :	Prétraitement - traitement secondaire		
	Filières de traitement :	Boues activées aération prolongée		
File BOUE :	Type de traitement :	Déshydratation naturelle		
	Filières de traitement :	Lits plantés de roseaux		
Exploitant :	SAUR			
Personne à contacter :	Fabien RIGAULT 06.59.39.11.55. fabien.rigault@saur.com Christel SEBASTIAN c.sebastian@agglo-villefranche.fr			
Milieu récepteur		Code Sandre :	FRDR10095	
Nom :	Ruisseau du Bois de LAYE			
Masse d'eau :	Bief de Laye			
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> Rejet superficiel	Ruisseau du bois de Laye		
	<input type="checkbox"/> Rejet souterrain			
Débit d'étiage :	- l/s			

A.2 - Description du système d'assainissement

Le service assainissement est géré au niveau intercommunal par la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS).

Les compétences liées au service sont les suivantes :

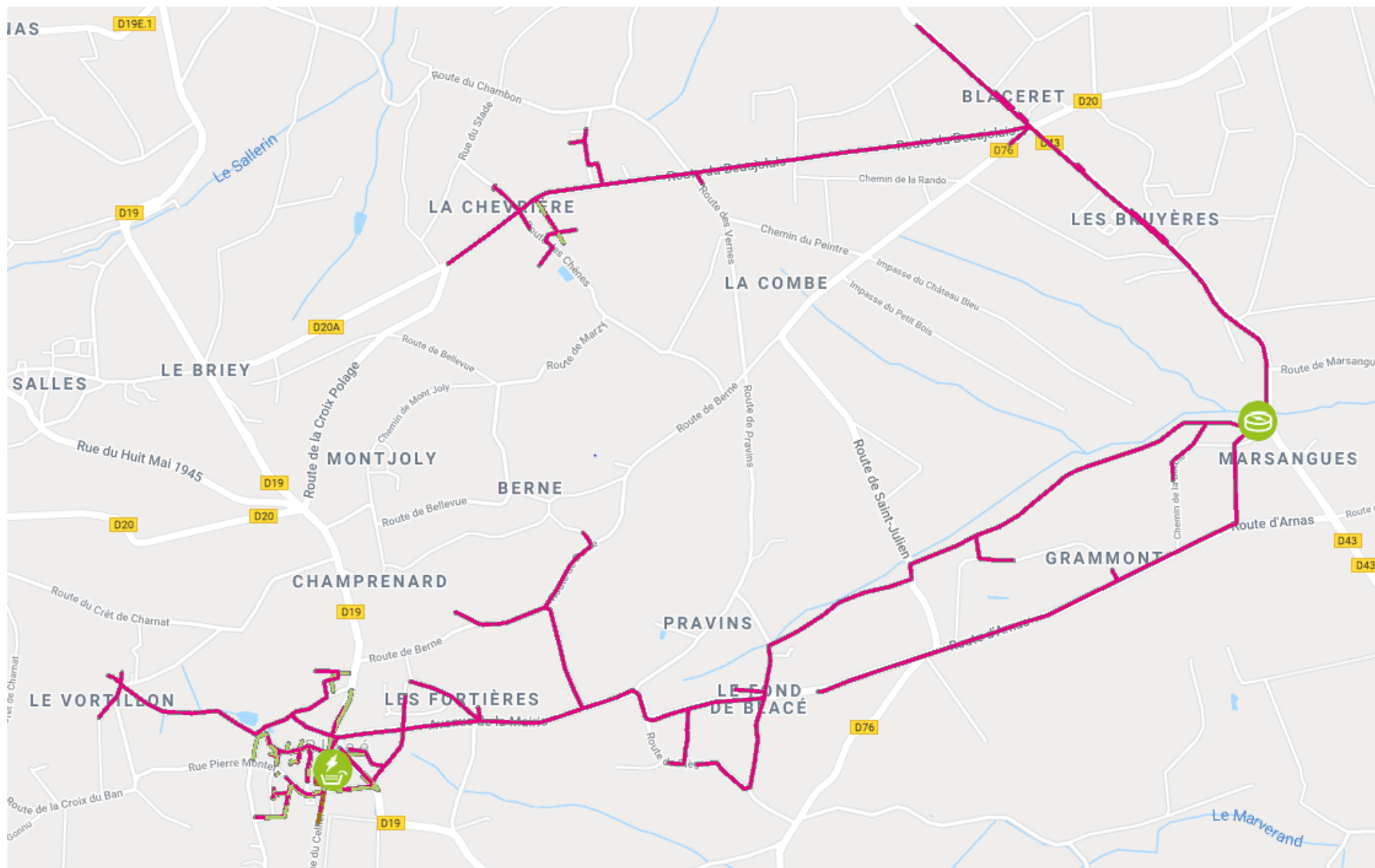
- Collecte ;
- Transport ;
- Traitement ;
- Elimination des Boues ;
- Eaux pluviales.

La CAVBS a conclu un marché de prestations de service avec l'entreprise SAUR concernant l'exploitation du système de collecte et de l'unité de traitement des eaux usées. Ce marché court du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Le système d'assainissement de Blacé est composé de la seule commune de Blacé.

Le linéaire du réseau public d'assainissement est de 14,72 kilomètres dont 0,24 km de réseau unitaire et 14,48 km de réseau séparatif eaux usées.

La carte ci-dessous a pour objectif de présenter de manière synthétique le patrimoine, le mode de gestion et les différents acteurs intervenant sur le système d'assainissement de Blacé. A noter que le déversoir d'orage présenté a été supprimé courant 2020.



A.3 – Etudes générales et documents administratifs relatifs au système d'assainissement

Communes	Année du dernier règlement d'assainissement	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
BLACE	2017	2021 (en cours de finalisation)	2012-2013	2005		

B - Bilan annuel sur le système de collecte

B.1 – Les raccordements

B.1.1 – Les raccordements domestiques :

Commune (ou partie de commune comprise dans le système d'assainissement)	Code INSEE	(A) Population totale du système d'assainissement ¹	Population raccordable du système d'assainissement ²	Nombre total de branchements ³ (abonnements)	(B) Population raccordée ⁴	Taux de raccordement (B)/(A)
BLACE	69023	1630	1123	495	1123	68,9%

- La population totale est celle de la commune (donnée récupérée sur le site de l'INSEE).
- La population raccordable correspond à la population effectivement raccordée au réseau : aucun dispositif ANC en zonage collectif n'est recensé.
- Le nombre total de branchement correspond au nombre d'abonnés à la redevance assainissement (données exploitant).
- La population raccordée correspond à la différence entre la population totale de la commune et le nombre d'installations en assainissement non collectif sur la commune. Un coefficient de 2.4 habitants par habitation est appliqué.
- Le taux de raccordement représente le pourcentage d'habitants raccordés au réseau sur l'ensemble de la commune. Le pourcentage d'habitants raccordés au réseau en zonage assainissement collectif est égal à 100% (population raccordable = population raccordée).

¹ INSEE 2018 (applicable au 01/01/2021)

² Population raccordable = Population raccordée : absence de dispositif ANC en zonage collectif

³ Données SAUR: Nombre d'abonnés à la redevance assainissement

⁴ Population totale (A) – (nombre installations en ANC x 2.4) [Données RPQS ANC 2020]

Saur a traité 7 avis sur permis de construire et 4 demandes de raccordement en 2020.

Le nombre de demandes de Déclaration de Travaux DT, Déclaration d'Intention de Commencement de travaux DICT et demandes conjointe de DT DICT, est le suivant:

	DICT	DT	DT_DICT
Nombre de demandes traitées	4	11	14

Le nombre de contrôle effectués se détaille de la façon suivante :

	Nb
Vérification de la bonne exécution des travaux d'installation d'assainissement non collectif	1
Contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif	3
Contrôle avant raccordement au réseau public	2
Diagnostic des branchements non domestiques et assimilés domestiques	6

B.1.2 – Les raccordements non domestiques : liste des établissements.

La liste des établissements suivis est disponible en Annexe.

B.2 – Les travaux réalisés sur le système de collecte

B.2.1 Travaux d'entretien

Ces travaux consistent essentiellement au :

- Remplacement ou re-scelllement de grilles.
- Remplacement ou re-scelllement de tampons de chaussée et de trottoir.
- Réparations ponctuelles de canalisation ou de branchement.

Le montant total de ces travaux s'élève à 3409,83 € HT.

B.2.2 Programmation annuelle

Le tableau ci-dessous synthétise les études et travaux réalisés dans l'année 2020.

Commune	Rue/Localisation	Description de l'opération	Linéaire de conduite remplacé (ml)	GAIN ECPP (m ³ /j)	GAIN ECM (m ³ /s)	Statut de l'opération (en cours/terminé)
Blacé	Centre-bourg (rue Dupasquier)	Mise en séparatif et suppression d'un déversoir d'orage	140	24,7	0,1	Terminée

Le gain ECPP (Eaux Claires Parasites Permanentes) est déterminé à partir de la campagne métrologique préalable aux opérations de travaux, et à partir des minimas nocturnes entre 3 et 5h.

Le gain ECM (Eaux Claires Météoriques) est calculé à partir des données de dimensionnement des conduites lors de la mise en séparatif de réseaux en considérant une pluie de référence qui est ici une pluie calculée sur une occurrence mensuelle (6mn-6heures) à partir des coefficients de Montana Mâcon.

ND : Non déterminé, les travaux n'ont pas fait l'objet d'une campagne métrologique préalable.

NC : Non concerné car l'exécution des travaux de réhabilitation ne permet pas de déterminer un gain d'eaux claires météoriques ou parasites.

B.2.3 Programmation pluriannuelle

Cette programmation est inscrite dans le Contrat d'agglomération sur 2017-2021.

Projet en cours	Date de démarrage / début d'opération	Progression		Objectif de finalisation	Commentaires
SDA pluvial	2017	40%		2021	Démarrage des prestations 2020

Le schéma directeur en cours de finalisation propose un programme de travaux de renouvellement et mise en séparatif qui sera prochainement validé et planifié.

B.3 – Le contrôle et la surveillance du système de collecte

Le contrôle et la surveillance du système de collecte s'articulent autour des points suivants :

- Contrôle des raccordements par colorant ;
- Inspections télévisées des réseaux ;
- Campagne temporaire métrologique d'une durée de 1 à 2 mois en vue de sectoriser les eaux claires parasites et affiner les modèles numériques.

Campagne d'inspection des réseaux ITV

En 2020, deux campagnes d'inspection ITV ont été réalisées.

Commune	Date	Adresse	type	Linéaire ml
Blacé	24/09/20	Route de cèdres	Pluvial	130
Blacé		Rue du château	Pluvial	60

B.4 – L'entretien du système de collecte

B.4.1 – Récapitulatif des opérations d'entretien du système de collecte :

Les différentes opérations d'entretien du système de collecte sont les suivantes :

- Nettoyage grilles et avaloirs ;
- Curage réseaux ;
- Nettoyage des déversoirs d'orage ;
- Nettoyage des bassins de dépollution ;
- Dératisation.

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	type	Linéaire curé (ml)
Blacé	Réseau séparatif	1298
Blacé	Réseau Pluvial	200

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	type	Linéaire curé ml
Blacé	30/01/20	Rue des tonneliers	séparatif	590
Blacé	07/02/20	Avenue de la Mairie	séparatif	708
Blacé	25/09/20	Route de Cedre, rue du chateau	pluvial	200

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Nombre	Type	Linéaire hydrocuré (mL)
Blacé	5	Sur réseau séparatif eaux usées	50

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date
Blacé 43 rue des vanniers	16/01/20
Blacé 43 rue des Vanniers	17/01/20
Blacé rue des tonneliers	28/01/20
Blacé	16/04/20
Blacé route d'Arnas	24/08/20

Campagne de dératisation

Commune	Date
Blacé	24/09/2020

Secteurs sensibles avec présence de rats : route de Salles, centre bourg, rue de l'ancien pensionnat, avenue de la Mairie.

B.4.2. – Quantités et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité brute en masse ou volume	Destination(s) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
Refus de dégrillage	-	-
Sables	1.5	Step de Tournus
Huiles / Graisses	-	-
Matières de curage		

B.5 – Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

B.5.1- Description du dispositif d'auto-surveillance

Le système d'assainissement contenait 1 déversoir d'orage. Il a été supprimé en 2020 dans le cadre des travaux de mise en séparatif de la rue Dupasquier.

Il présentait une charge organique <120 kg de DBO₅/j. Le milieu récepteur est un ruisseau (ruisseau du Bois de Laye).

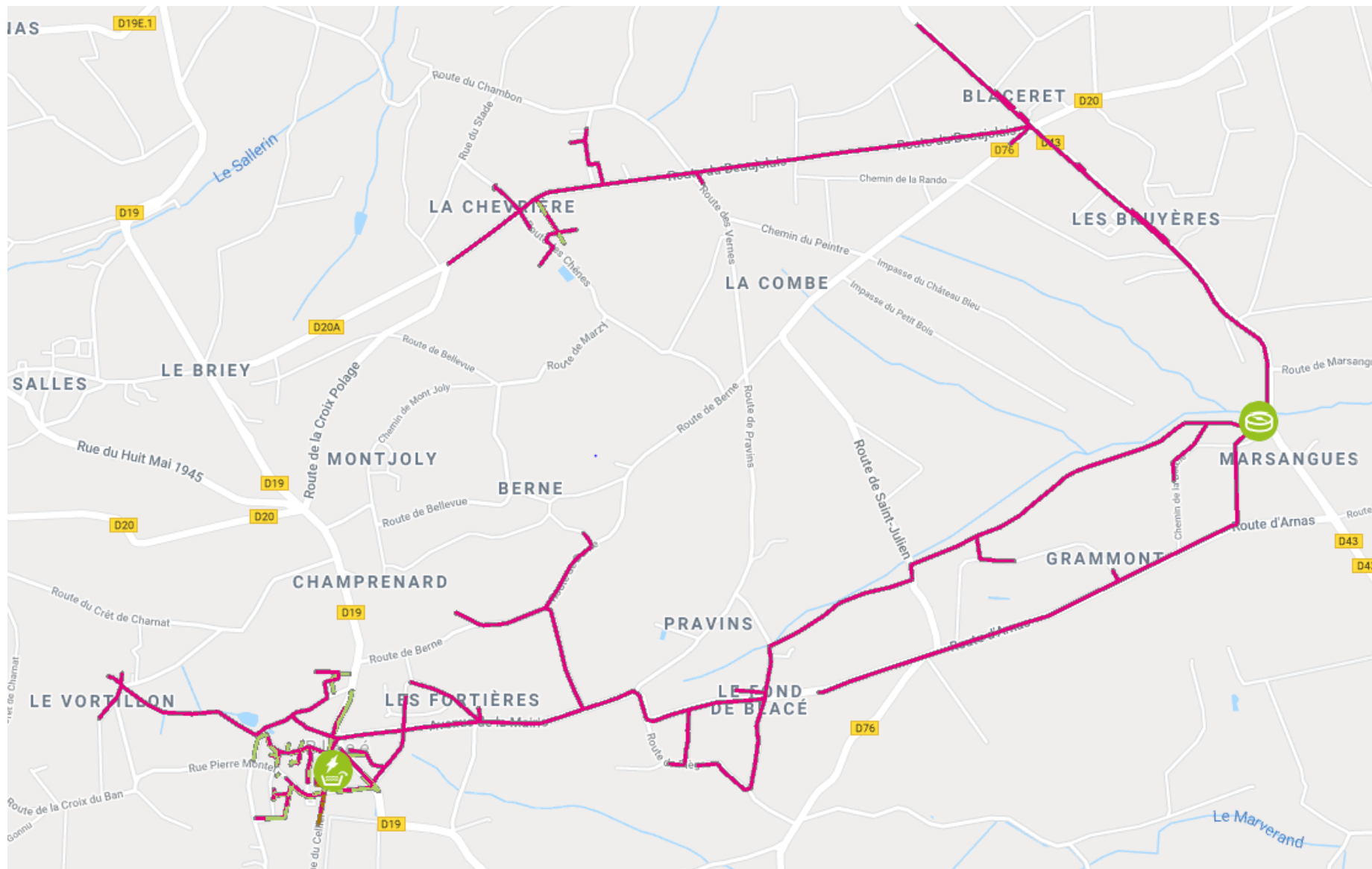
Caractéristique des déversoirs d'orages	Nombre	Dont équipé
Déversoirs d'orage ou dérivations situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique > 600 kg/j de DBO ₅ (10 000 EH)	0	0
Déversoirs d'orage ou dérivations situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique >= 120 kg/j de DBO ₅ (2 000 EH) et <= 600 kg/j de DBO ₅ (10 000 EH)	0	0

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des différents équipements sur le système d'assainissement.

Code Sandre et libellé du type de point	Nombre de points déterminés dans l'auto-surveillance réglementaire	Commentaires
A1 – « Déversoir d'orage » sur tronçon > à 120 et ≤ à 600 kg/j de DBO ₅	0	-
A1 – « Déversoir d'orage » sur tronçon > à 600 kg/j de DBO ₅	0	-
R1 – « Déversoir d'orage non soumis à auto-surveillance réglementaire »	0	-
R2 – « Point caractéristique du système de collecte »	-	-
R3 – « Effluent non domestique entrant dans le système de collecte »	-	-

Le synoptique page suivante présente la localisation des ouvrages et des points de déversement (avant suppression du déversoir d'orage).

Figure 1 : Synoptique réseau BLACE

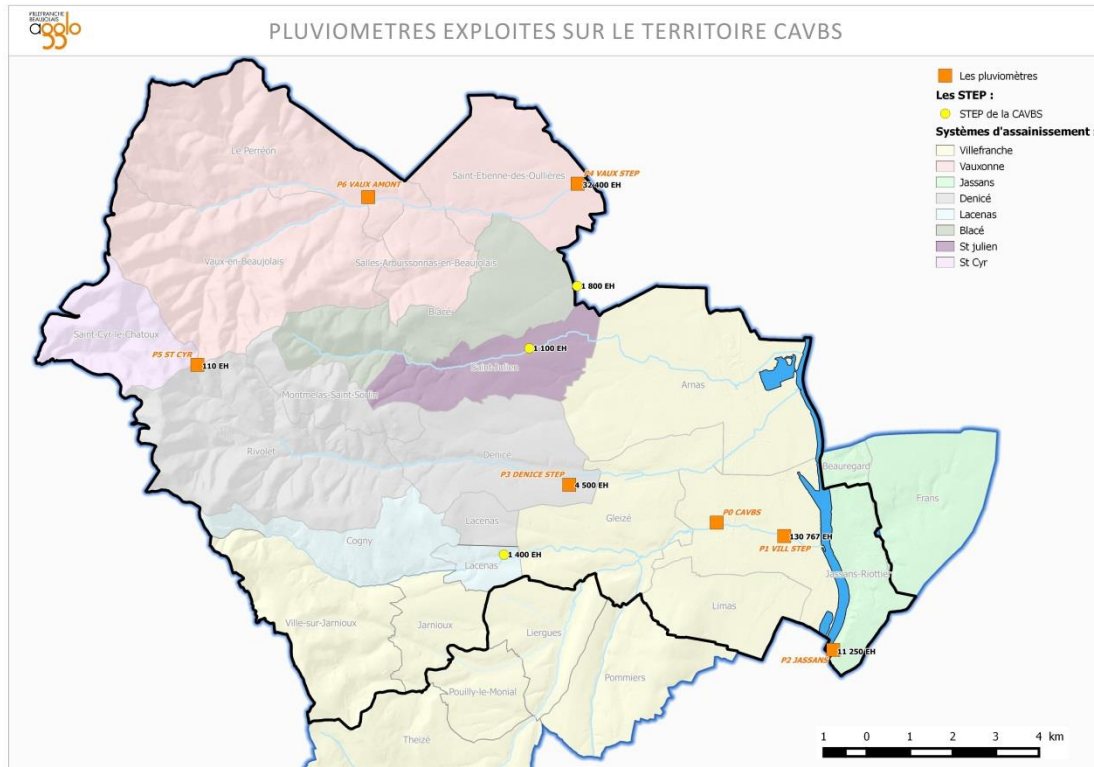


B.5.2 - Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

B.5.2.1 - Pluviométrie annuelle

La pluviométrie annuelle est mesurée au travers d'un pluviomètre à augets sur le site de la station de traitement des eaux usées de Saint-Etienne-des-Oullières.

Figure 2 : Localisation des pluviomètres sur le parc CAVBS



L'année 2020 présente une pluviométrie de 554,6 mm, soit 149 jours de pluie.

Un jour de pluie correspond au cumul pluviométrique en mm par jour entre minuit et minuit. Un évènement pluvieux est comptabilisé et commence dès la mesure d'une intensité moyenne max de 0.4 mm en 30 minutes et se termine 6h après la dernière mesure enregistrée.

Figure 3 : Evolution mensuelle de la pluviométrie (hauteur précipitée en mm) sur le système de collecte

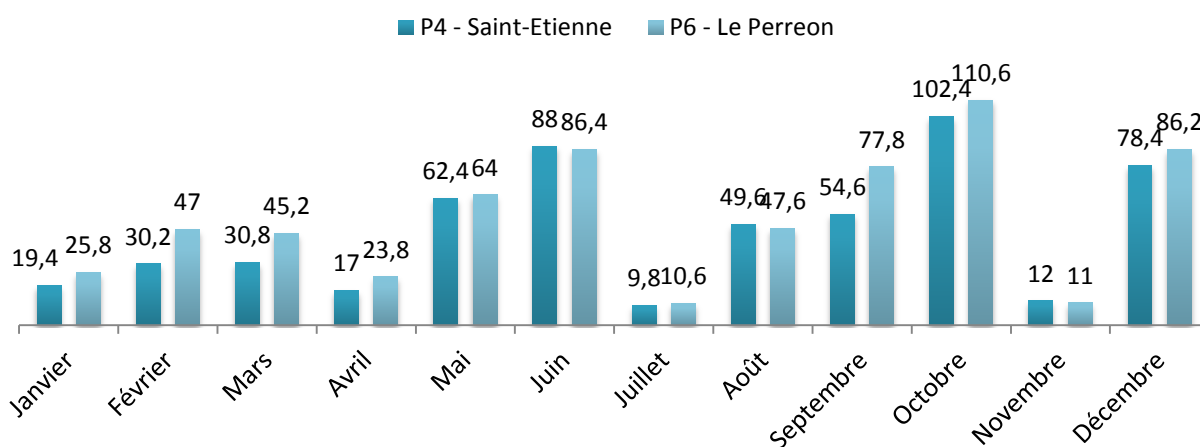
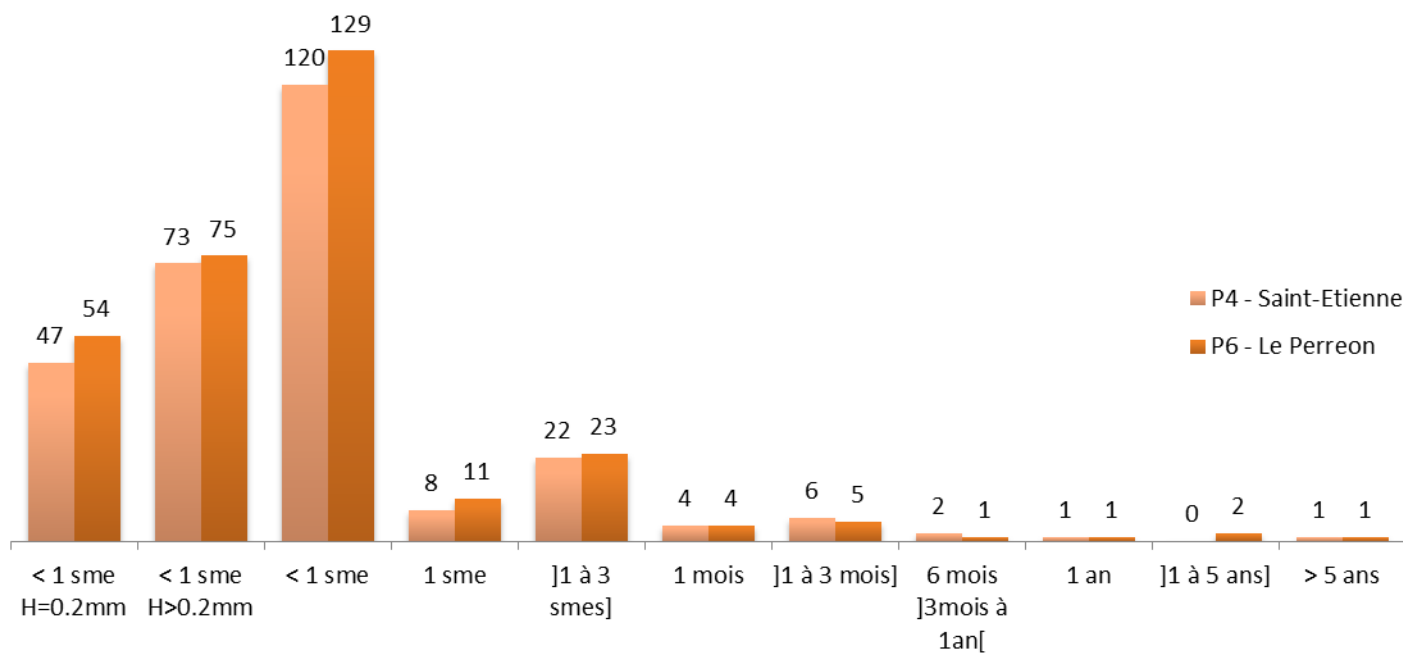


Figure 4 : Caractérisation et nombre de pluies 2020



B.5.2.2 Bilan par temps de pluie

Non concerné car DO<120kg de DBO₅/j.

B.5.2.3 Bilan par temps sec

Non concerné car DO<120kg de DBO₅/j.

B.5.2.4– Bilan sur les trop plein des postes de relèvement (Art.17)

Non concerné car PR <120kg de DBO₅/j.

B.5.3 – Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte de Blacé.

Non concerné car DO<120kg de DBO₅/j.

B.6–Liste des faits marquants sur le système de collecte

Nous n'avons pas enregistré de faits marquants sur le système de collecte de la commune de BLACE en 2020.

B.7– Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte

Pas de remarque particulière sur le réseau de collecte en 2020.

C- BILAN ANNUEL sur le système de traitement

PREAMBULE

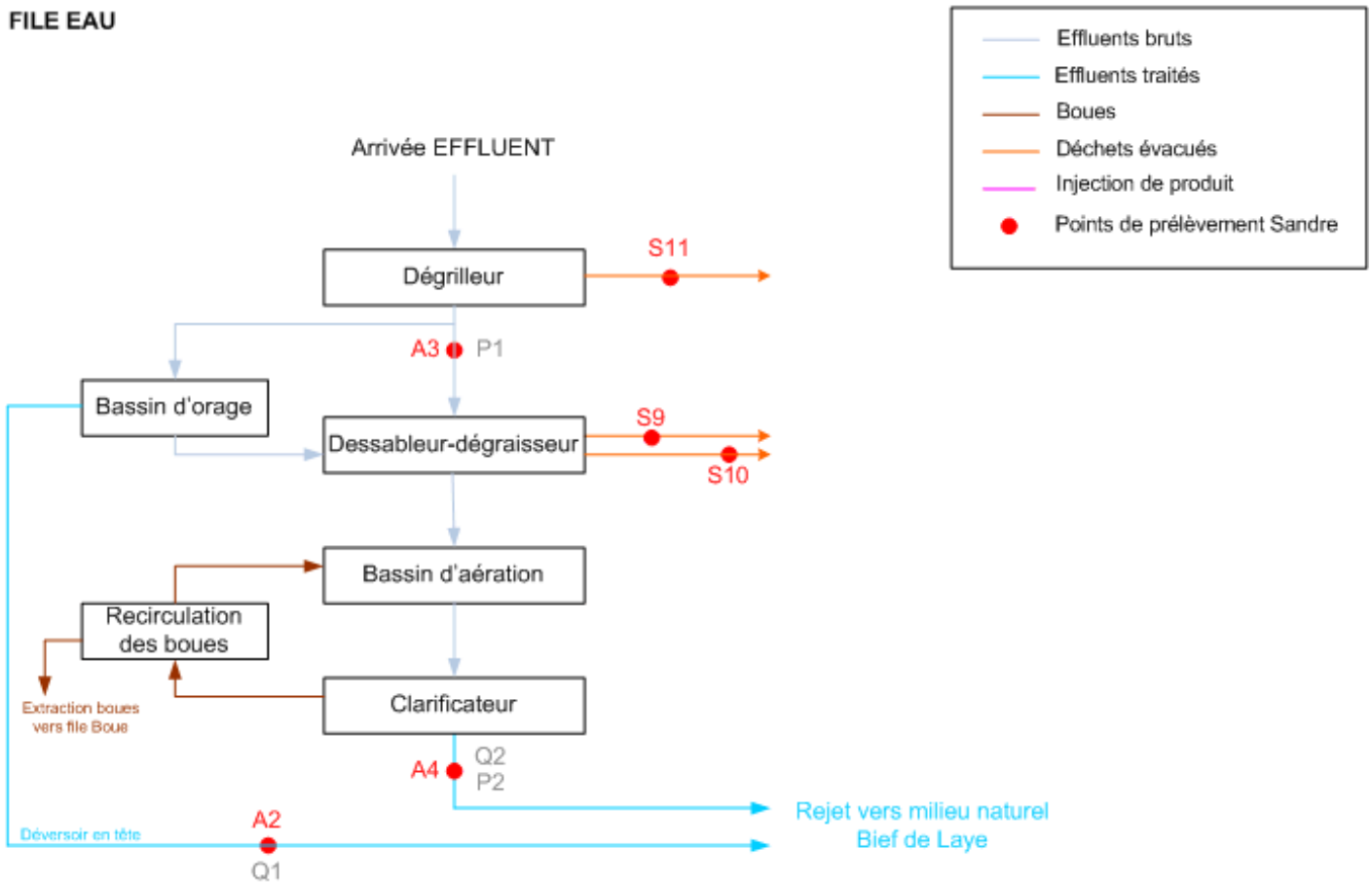
Le système de traitement de Blacé est de type boue activée en aération prolongée. Cette station a été mise en service en 1980. Son milieu récepteur est le ruisseau du Bois de Laye.

La figure suivante présente une synthèse du dispositif de traitement.

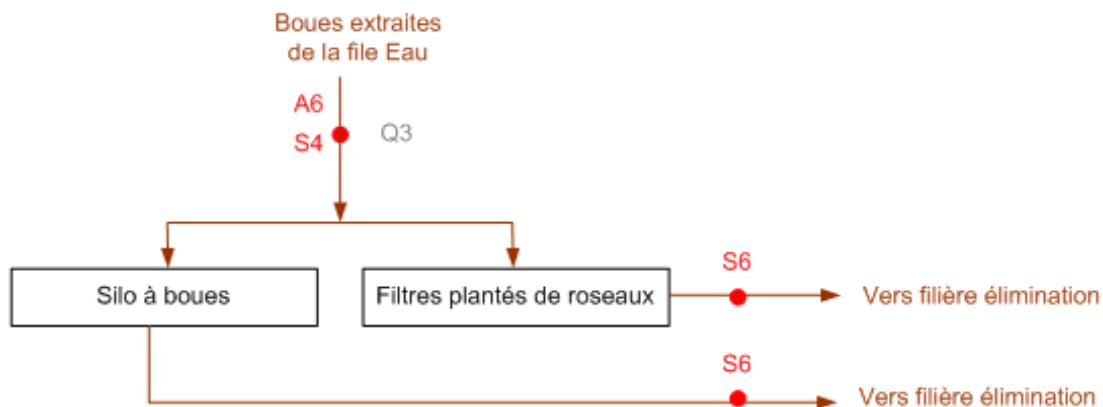
Figure 5 : Synoptique de la station d'épuration actuelle

Synoptique de la STEU de BLACE - Marsangues

FILE EAU



FILE BOUE



C.1 – Bilan sur les volumes

La station de Blacé ne dispose pas de moyens de quantifier en continu les volumes qu'elle traite, ni les volumes déversés en tête de station en dehors des jours de réalisation des bilans.

Le débit de référence de la station (658 m³/j) n'a pas été dépassé en 2020 sur les deux bilans.

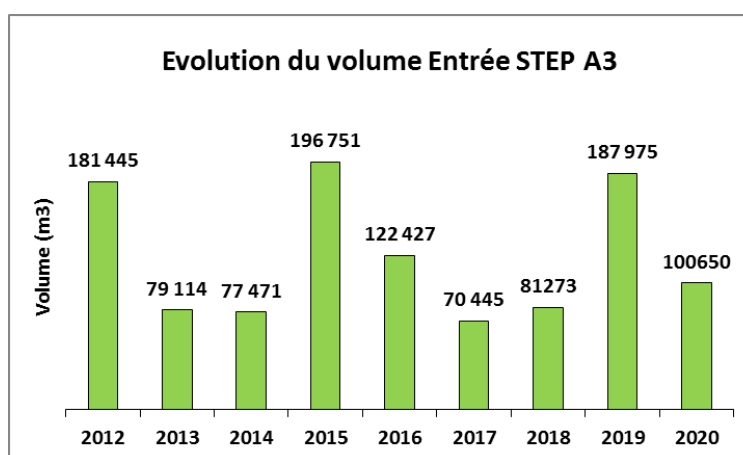
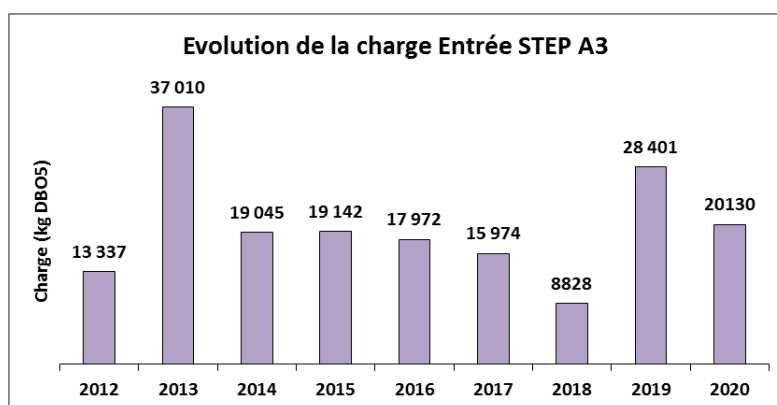
C.2 – Bilan sur la pollution traitée et rejetée

C.2.1 – Evolution des charges entrantes totales annuelles :

Le tableau et graphique suivant présente l'évolution de sur les 5 dernières années de la charge entrante en DBO₅ annuelle dans le système de traitement.

Cette charge est établie à partir de 2 bilans par an. En conséquence elle ne peut être le reflet réel de la totalité de la pollution reçue à la station.

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Charge annuelle reçue (kg DBO ₅ /an)	12155	15974	8828	28401	20130



C.3 – Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4) et du déversoir en tête de station (A2).

Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3) et du déversoir en tête de station (A2).

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
			Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	
	Débit journalier de référence (m3/j)	249															
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	108															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		2		2		2		-		2		-	-	-		2
	Nombre de mesures réalisées		2		2		2		-		2		-	-	-		2
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		96,4	17,0	97,0	28,6	94,5	11,0	-	13,1	94,1	3,5	1,54	0,41	9,2	57,8	3,7
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		2		2		2		-		2		-	-	-		2
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		96,4	17,0	97,0	28,6	94,5	11,0	-	13,1	94,1	3,5	1,54	0,41	9,2	57,8	3,7
	Valeur réhibitoire (1)		85		400		70		-		-		-	-	-		-
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire		0		0		0		-		0		-	-	-		0
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		-	25	-	90	-	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		0		0		0		-		0		-	-	-		0
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		-		0		-	-	-		0
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-	20	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		-		Conforme		-	-	-		Conforme
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		Conforme														

(1) : ces valeurs sont déterminées par le dossier loi sur l'eau de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 juillet 2015, selon la pollution reçue par la station d'épuration.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales de fonctionnement (*), dont les résultats sont non conformes à la valeur limite en concentration et/ou en rendement.

(*) Les conditions normales de fonctionnement sont atteintes en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 21/07/2015.

- Pour l'évaluation de conformité en Performances des paramètres ayant des seuils journaliers, le nombre de mesures prises en compte intègre les mesures journalières réalisées Hors conditions normales de fonctionnement mais conformes ;
- Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées : ensemble des mesures réalisées sans tenir compte de la valeur du débit de référence ;
- Nombre de mesures réalisées en conditions normales d'exploitation : sont ajoutés les bilans conformes en HCNF par rapport au dossier loi sur l'eau de la station (local) ;
- Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation : à hauteur du débit de référence, et sont pris en compte les bilans HCNF mais conformes au dossier loi sur l'eau de la station (local)

Résultats des opérations de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :

Sans objet

C.4 – Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Les performances de la station d'épuration sont conformes localement sur l'ensemble des paramètres.

UDEP Conforme selon l'arrêté du 21 juillet 2015.

Sur l'année 2020, la station d'épuration a reçu les jours des bilans un débit moyen journalier de 275 m³/j. Le volume reçu a varié entre 109 et 441 m³/j.

En moyenne des 2 bilans, l'installation a reçu 55 kg/j de DBO₅. La quantité de pollution reçue par la station au cours de l'année a évolué entre 21,8 et 88,2 kg de DBO₅/j.

La capacité nominale de l'installation étant de 108 kg DBO₅/jour, la Charge Brute de Pollution Organique (88,2 kg/j DBO₅) représente 86 % des capacités de traitement.

D - Bilan annuel Milieu Naturel

D.1 – Préambule

Sans objet

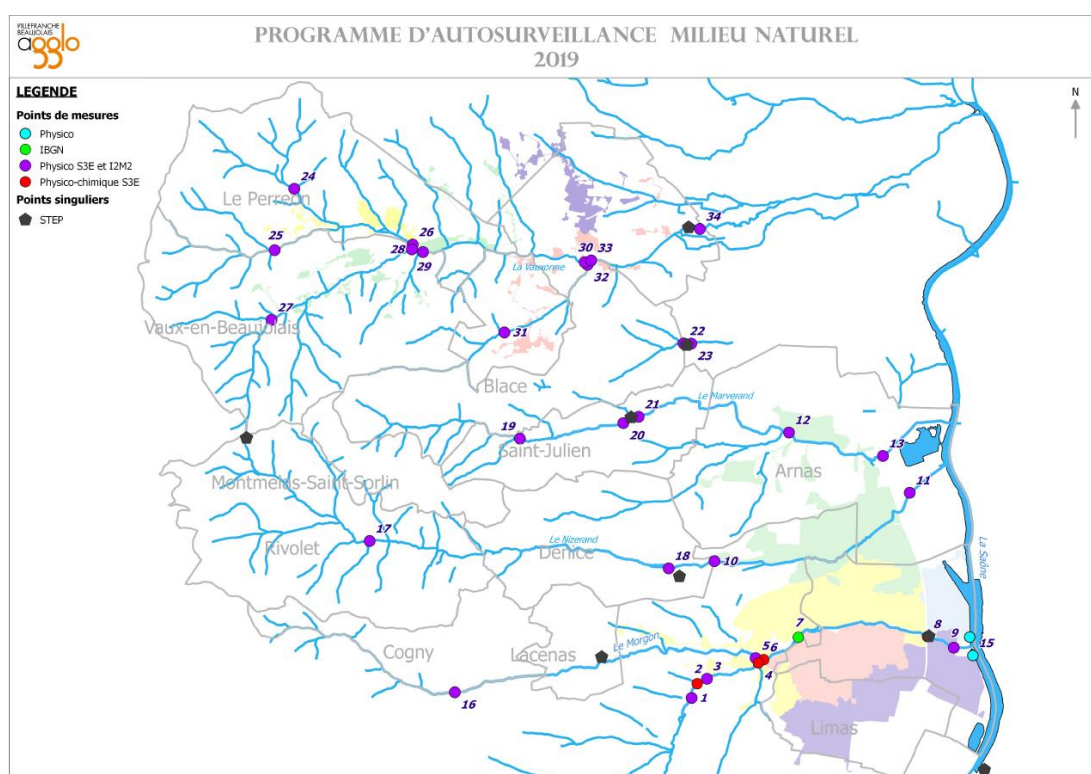
D.2 – Suivi S3E 2019 des cours d'eau sur le système de la CAVBS

Qualité des eaux des rivières de l'Agglomération d'assainissement

Une campagne de prélèvements et d'analyses bio-physico-chimiques a été conduite du 23 Septembre au 04 Octobre 2019 par le bureau d'études ECOMA, pour la compte de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Un total de 34 stations de mesures réparties sur 4 bassins versants : le Marverand, le Nizerand, le Morgon et la Vauxonne ainsi que sur la Saône ont été étudiées.

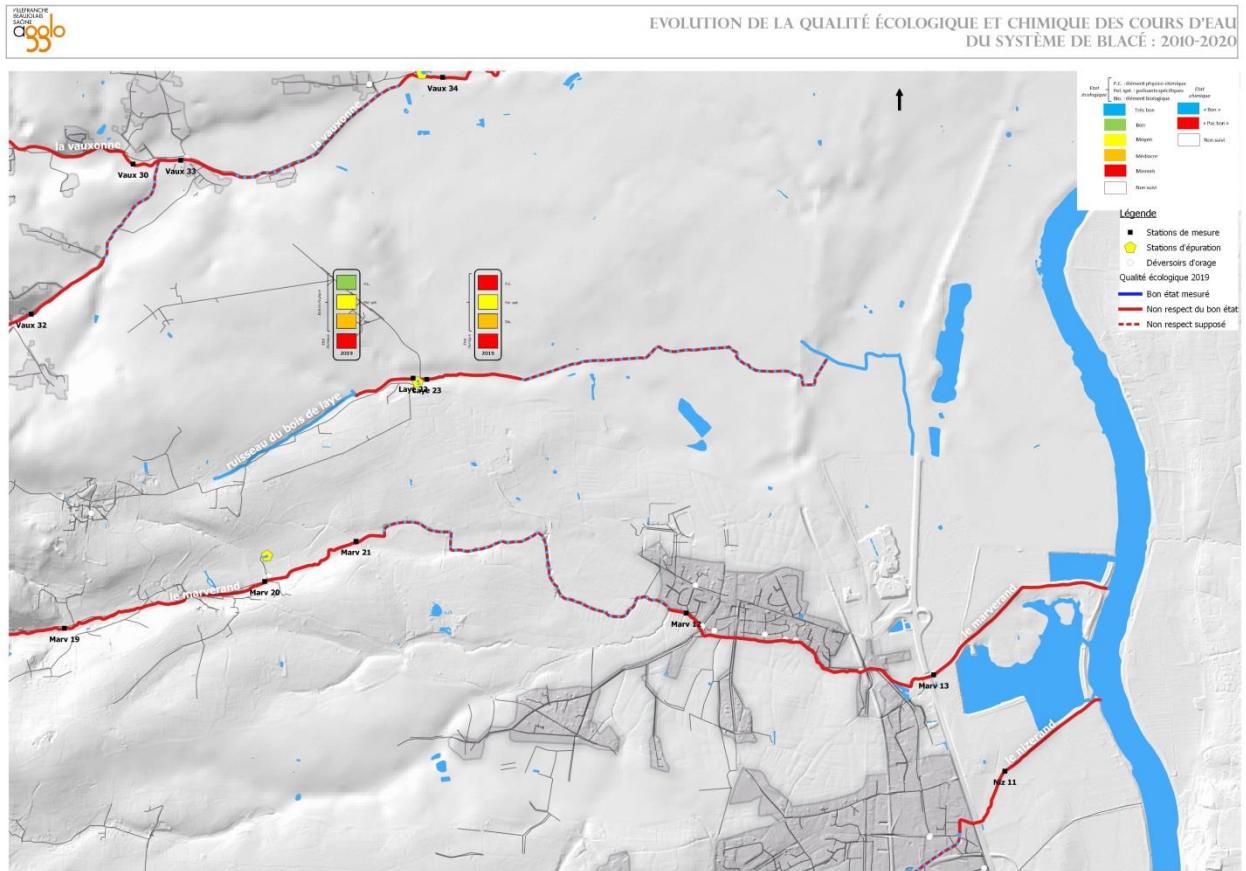
Figure 6 : Localisation des points de suivi de la qualité du milieu naturel



De manière générale, on remarque que la station actuelle de Blacé a un impact sur la qualité physico-chimique du ruisseau du bief de Laye (passage de bon état à état mauvais).

La prochaine campagne sur les 34 stations décrites ci-avant sera réalisée en 2021.

Figure 7 : Synthèse cartographique des résultats de l'évaluation de la qualité des cours d'eau du système de Blacé



E - Bilan annuel Arrêté du 21 juillet 2015

E.1 – Préambule

L'arrêté du 21 juillet 2015 prévoit des modifications sur les rendus réglementaires dans le cadre de la transmission annuelle du bilan d'auto-surveillance. Dans l'attente d'un modèle imposé par le ministère, l'ensemble des points non abordés par l'ancien arrêté du 22 juin 2007 et son modèle de bilan annuel seront présentés dans le présent chapitre.

Il s'agit des éléments mentionnés par l'article 20 de l'arrêté, à savoir :

- 11° Une analyse critique du fonctionnement du système d'assainissement ;
- 12° Une autoévaluation des performances du système d'assainissement au regard des exigences du présent arrêté ;
- 13° La liste des travaux envisagés dans le futur, ainsi que leur période de réalisation lorsqu'elle est connue.

E.2– Les éléments du diagnostic permanent du système d'assainissement

Le système d'assainissement de Blacé étant inférieure à 10 000 Equivalents Habitants, le diagnostic permanent n'est pas obligatoire.

E.3– Analyse critique du fonctionnement du système d'assainissement et autoévaluation des performances du système d'assainissement au regard des exigences de l'AM du 21-07-2015

- **Système de collecte :**

Aucun ouvrage n'est assujéti à auto-surveillance réglementaire.

- **Système de Traitement**

Le tableau ci-dessous présente les différents résultats 2020 :

Capacité nominale en EH/kg DBO ₅ /j :	1800 / 108
Débit nominal m ³ /j :	400
Débit de référence – PC95 m ³ /j:	658
Nombre de déversement A2	0 le jour des bilans
Nombre de déversement A5	NC
Charge annuelle collectée (kg DBO ₅)	20 130
Volume annuel collecté (m ³)	100 650
Charge annuelle déversée A2 (kg DBO ₅)	0 les jours de bilans
Volume annuel déversé A2 (m ³)	Non mesuré
Nombre de dépassement du débit de référence	0

• **Conclusion/Conformité :**

L'UDEP est conforme ERU et conforme localement.

Conformité locale au regard du DLE

- MES : aucune non-conformité en concentration et en rendement, ce paramètre est conforme.
- DBO₅ : aucune non-conformité en concentration et en rendement, ce paramètre est conforme.
- DCO : aucune non-conformité en concentration et en rendement, ce paramètre est conforme.
- NTK : aucune non-conformité en concentration et en rendement, ce paramètre est conforme.
- Pt : aucune non-conformité en concentration et en rendement, ce paramètre est conforme.

Le système de traitement est conforme localement au regard des prescriptions locales.

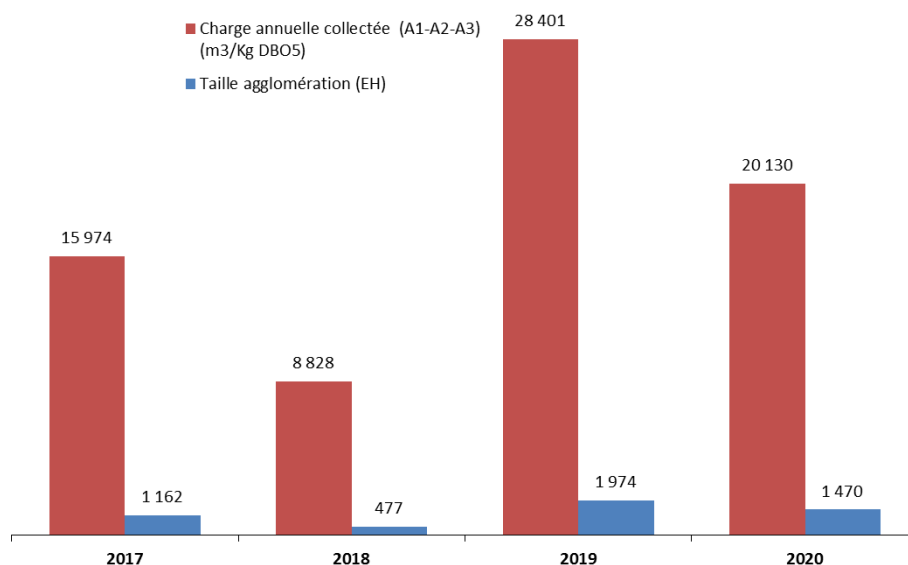
Conformité au regard de l'AM 21-07-2015.

Le système de traitement est conforme au regard des prescriptions de l'AM du 21-07-2015.

• **Système de d'assainissement**

Le tableau ci-dessous présente les résultats du système et son évolution entre 2014 et 2020 :

Capacité en EH : 1800 Qref 2020 en m3/j : 658	2017		2018		2019		2020		Evolution	
	Taille Agglomération (EH / DBO5)	1 162	70	477	29	1 974	118	1 470	88	→
Charge annuelle collectée (A1-A2-A3) (m3/Kg DBO5)	70 445	15 974	81 273	8 828	187 975	28 401	100 650	20 130	→	→
Charge annuelle déversée (A1) (Kg DBO ₅)	NC		NC		NC		NC		-	
Performance de collecte annuelle Système (%)	NC		NC		NC		NC		-	
Occurrence du système	NC		NC		NC		NC		-	
Percentie 95% (A2 + A3) en m3/j	590		249		327		424		↗	
Nombre de jours de pluie	139		156		161		149		↘	
Jours de déversement A2 temps sec/pluie	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	-	-
Conformité collecte	Non concerné		Non concerné		Non concerné		Non concerné		-	
Conformité traitement ERU / Locale	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI	=	↗



E.4- Travaux envisagés et leurs périodes de réalisation

Les travaux d'assainissement programmés sur le système de collecte sont issus du schéma directeur en cours de finalisation ou prévus dans le cadre des aménagements annuels de voirie. L'objectif de ces travaux est la lutte contre les eaux claires parasites.

La projection 2021 est la suivante :

Commune	Rue/Localisation	Description de l'opération	Statut de l'opération
Blacé	Centre bourg	Mise en séparatif	Etudes en cours

Conformément aux préconisations du schéma directeur, la reconstruction de la station de traitement des eaux usées de Blacé sera étudiée à partir de janvier 2021 pour un démarrage des travaux prévu fin 2021-début 2022.

F- Indicateurs sur le prix et la qualité du service du système de collecte CAVBS et de son unité de traitement

indicateurs	commentaires	Saisies N-1	saisies N	unités	Commentaires 2020
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier 2021		2,67	2,69	€m ³ /120 m ³	
Part communale et intercommunale					
VP.191 - Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1er janvier 2021		43	43	€HT/an	
Tranche de prix unique		1,9	1,94	€HT/m ³	
Part distributeur (délégataire)					
Tranche de prix unique		0	0	€HT/an	
VP.190 - Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1er janvier 2021		0	0	€HT/m ³	
Organismes publics					
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)		0,15	0,15	€HT/m ³	
VP.218 - Voies Navigables de France (VNF) Rejets		0	0	€HT/m ³	
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture		10	10	%	
DC.184 - Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année 2020 (hors travaux)			150 078,14	€HT	Données remises par le délégataire en charge de la facturation
D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels					
		0	0	Unité	
P202.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées					
		71	29	Unité	
Partie A : plan des réseaux					
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (10 points)	<i>oui : 10 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON	
VP.251 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	<i>oui : 5 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON	
Partie B : inventaire des réseaux (Points non pris en compte dans le calcul de l'indice car le seuil de 15 points en partie A n'est pas atteint)					
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)		OUI	OUI	OUI/NON	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	<i>0 à 15 points</i>	82,81	17,32	%	
VP.254 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		OUI	OUI	OUI/NON	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	<i>0 à 15 points</i>	59,14	92,19	%	
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX					

VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points	65,74	46,81	%
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points	OUI	OUI	OUI/NON
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	non : 0 point	OUI	OUI	OUI/NON
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points	NON	NON	OUI/NON
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	non : 0 point	OUI	OUI	OUI/NON
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points	NON	NON	OUI/NON
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	non : 0 point	NON	NON	OUI/NON
Consolidation				
VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)		0,51	0,24	Km
VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)		15,43	14,48	Km
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau				
		0,00	0,00	u/100Km
VP.046 - Nombre de points noirs		0	0	Unité
VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)		0,51	0,24	Km
VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)		15,43	14,48	Km
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées				
		0,2	0,46	%
VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)		0,51	0,24	Km
VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)		15,43	14,48	Km
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)		0	0,34	Km
DC.195 - Montant financier des travaux engagés		-	427 000	€HT
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU				
		50	100	%
VP.176 - Charge entrante en DBO5		60,3	55	Kg de DBO5/j
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées				
		30	30	Unité
Partie A - Éléments communs à tous les types de réseaux				
VP.158 - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non	oui : 20 points non : 0 point	OUI	OUI	OUI/NON

Donnée vérifiée au plus tôt le 01-09 de l'année N+1 suite à l'AVIS DDT

Données AUTOSTEP

raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)			
VP.159 - Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	<i>oui : 10 points non : 0 point</i>	OUI	OUI
VP.160 - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	<i>oui : 20 points non : 0 point</i>	NON	NON
VP.161 - Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	<i>oui : 30 points non : 0 point</i>	OUI	OUI
VP.162 - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	<i>oui : 10 points non : 0 point</i>	OUI	OUI
VP.163 - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	<i>oui : 10 points non : 0 point</i>	OUI	OUI
Partie B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
VP.164 - Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	<i>oui : 10 points non : 0 point</i>	OUI	OUI
Partie C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
VP.165 - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	<i>oui : 10 points non : 0 point</i>	OUI	OUI
VP.186 - Pollution collectée estimée en DBO5		60	55
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU		50	100
VP.176 - Charge entrante en DBO5		60	55
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU		50	100
VP.176 - Charge entrante en DBO5		60	55
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel		50,00	100,00
VP.176 - Charge entrante en DBO5		60	55
VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes		1	2
VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire		2	2
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration		5	24
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées		5,1	24,3
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation		100	100
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées		5,1	24,3

Donnée vérifiée au plus tôt le 01-09 de l'année N+1 suite à l'AVIS DREAL

Donnée vérifiée au plus tôt le 01-09 de l'année N+1 suite à l'AVIS DREAL

VP.209 - Quantité de boues admises par une filière conforme	5,1	24,3	tMS	
-				
D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 125	1 148	hab	
VP.056 - Nombre d'abonnés	485	495	ab	
-				
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100,00	68,90	%	
VP.056 - Nombre d'abonnés	485	495	ab	
VP.124 - Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	228	228	ab	
-				
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers		0	%	
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager		0	Unité	
VP.056 - Nombre d'abonnés	485	495	ab	
-				
P258.1 - Taux de réclamations		0,00	‰	
VP.003 - Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur		0	Unité	
VP.056 - Nombre d'abonnés	485	495	ab	
-				
P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité		0,00	€/m ³	
VP.068 - Volume facturé	52965	54173	m ³	
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)		0,00	€HTVA	Données remises par le délégataire en charge de la facturation
-				
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,00	3,4	an	Sur la base des budgets assainissement régie et DSP tout systèmes confondus
VP.182 - Encours total de la dette	4 519 330,37	5 439 964,00	€	
VP.183 - Epargne brute annuelle	2 276 112,76	1 590 545,00	€	
-				
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,004	2,36	%	Données remises par le délégataire en charge de la facturation
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2020 sur les factures émises au titre de l'année 2019	588,2	3546,09	€TTC	Données remises par le délégataire en charge de la facturation
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020, au 31/12/2020	154 785,8	150 078,14	€TTC	Pas de donnée disponible au 01-03-2021

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution pluriannuelle des indicateurs financiers de l'ensemble des budgets assainissement en régie et DSP de la CAVBS (tout système d'assainissement confondus).

	2017		2018		2019		2020	
	Assainissement	STEU	Assainissement	STEU	Assainissement	STEU	Assainissement	STEU
dépenses réelles (hors produits des cessions)	1 015 200	1 911 731	1 235 433	1 888 687	1 184 559	1 721 859	4 904 768	428 004
recettes	2 281 941	3 328 950	2 107 798	2 982 293	2 126 344	3 056 186	5 688 768	1 234 548
épargne Brute annuelle	1 266 741	1 417 219	872 364	1 093 606	941 785	1 334 328	784 001	806 544
encours de la dette au 31.12.20NN	222 226	5 314 784	178 397	4 848 413	143 153	4 376 178	5 203 260	236 704
capacité de désendettement	0.18	3.75	0.20	4.43	0.15	3.28	6,64	0,29

ANNEXE I - Liste des usagers non domestiques

La liste ci-après concerne les établissements non-domestiques recensés sur le système de collecte.

Système de collecte CAVBS									
(Les établissements en bleu correspondent à la progression annuelle)									
Nom de l'établissement	Commune	Activités	Régime ICPE ⁵	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature ⁶	Date de fin de validité

- (1) « néant » : Aucune autorisation n'a été accordée.
 « auto. » : Autorisation de rejet accordée par le maître d'ouvrage.
 « conv » : Convention de déversement signée.

- (2) « micropolluant » : substance active minérale ou organique présente dans le milieu à des concentrations faibles (de l'ordre du µg/l) et susceptible d'être toxique, persistante et bioaccumulable.
 « macropolluant » : DBO₅, DCO, MES, NGL, NTK, N-NH₄, N-NO₂, N-NO₃, P_T

⁵ Régime supérieur des installations classées ou AS : Autorisation seuil Seveso, A : Autorisation, E : Enregistrement, DC : Déclaration Contrôlée, D : Déclaration et NC : Non Concerné.

⁶ La durée des autorisations spéciales de déversement au titre des articles L1331-10 et suivants du code de la santé publique est standard, fixée à 5 années.

ANNEXE II - Bilan annuel des charges sur l'unité de traitement

Bilan sur les volumes

1 – Volume entrant dans le système de traitement

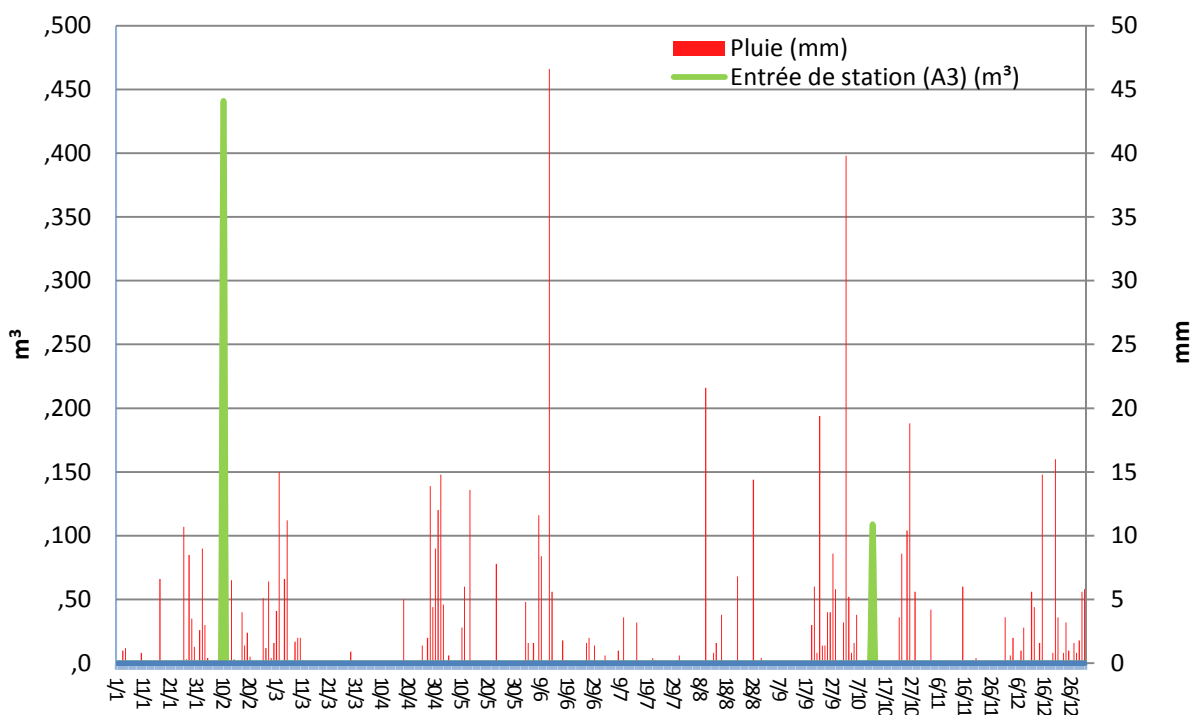
La station n'est pas équipée de mesure de débit à poste fixe. La station étant alimentée gravitairement, nous n'avons pas de moyen d'estimer le débit d'entrée.

Les volumes déversés en tête de station (A2) ne sont mesurés que les jours de bilans.

Il n'y a pas de by-pass A5.

La pluviométrie indiquée est celle mesurée par le pluviomètre de la station de traitement des eaux usées de Saint-Etienne-des-Oullières.

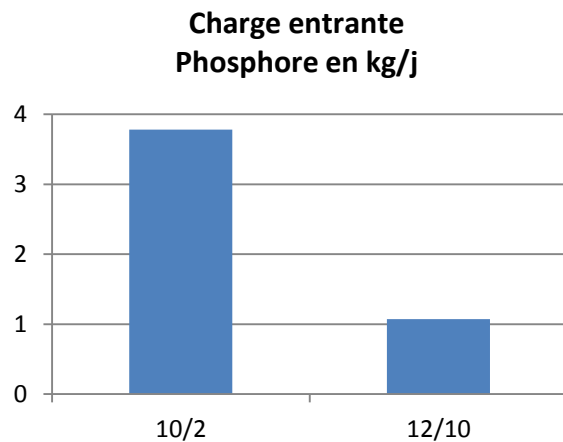
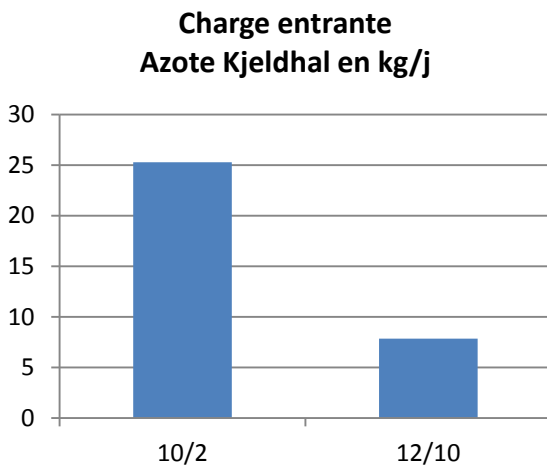
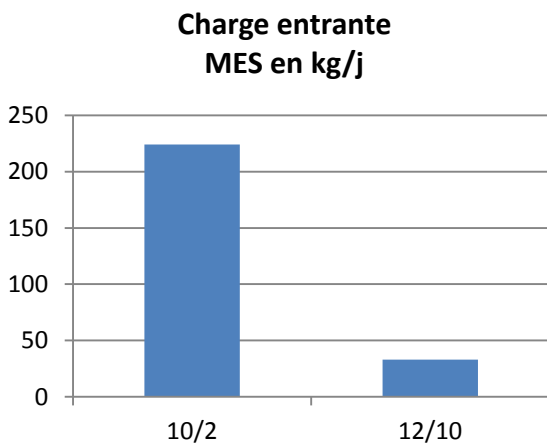
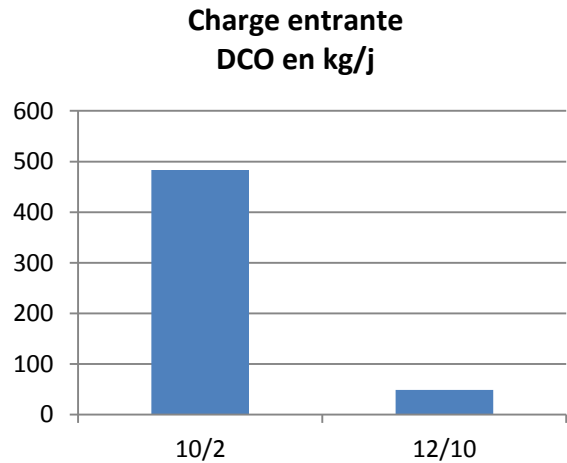
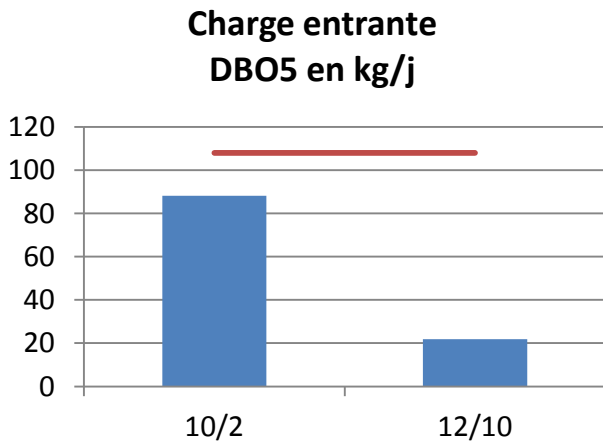
Le graphique ci-dessous présente les volumes entrants (A2-A3) en 2020 sur le système de traitement.



Bilan sur les charges

1- La pollution entrant dans le système de traitement :

Le graphique ci-dessous présente la charge totale entrante dans le système de traitement (points A2 + A3) les jours de mesures (en kg/j). Il s'agit de valeurs mesurées pour le point A3, et estimées pour le point A2 (si déversement).



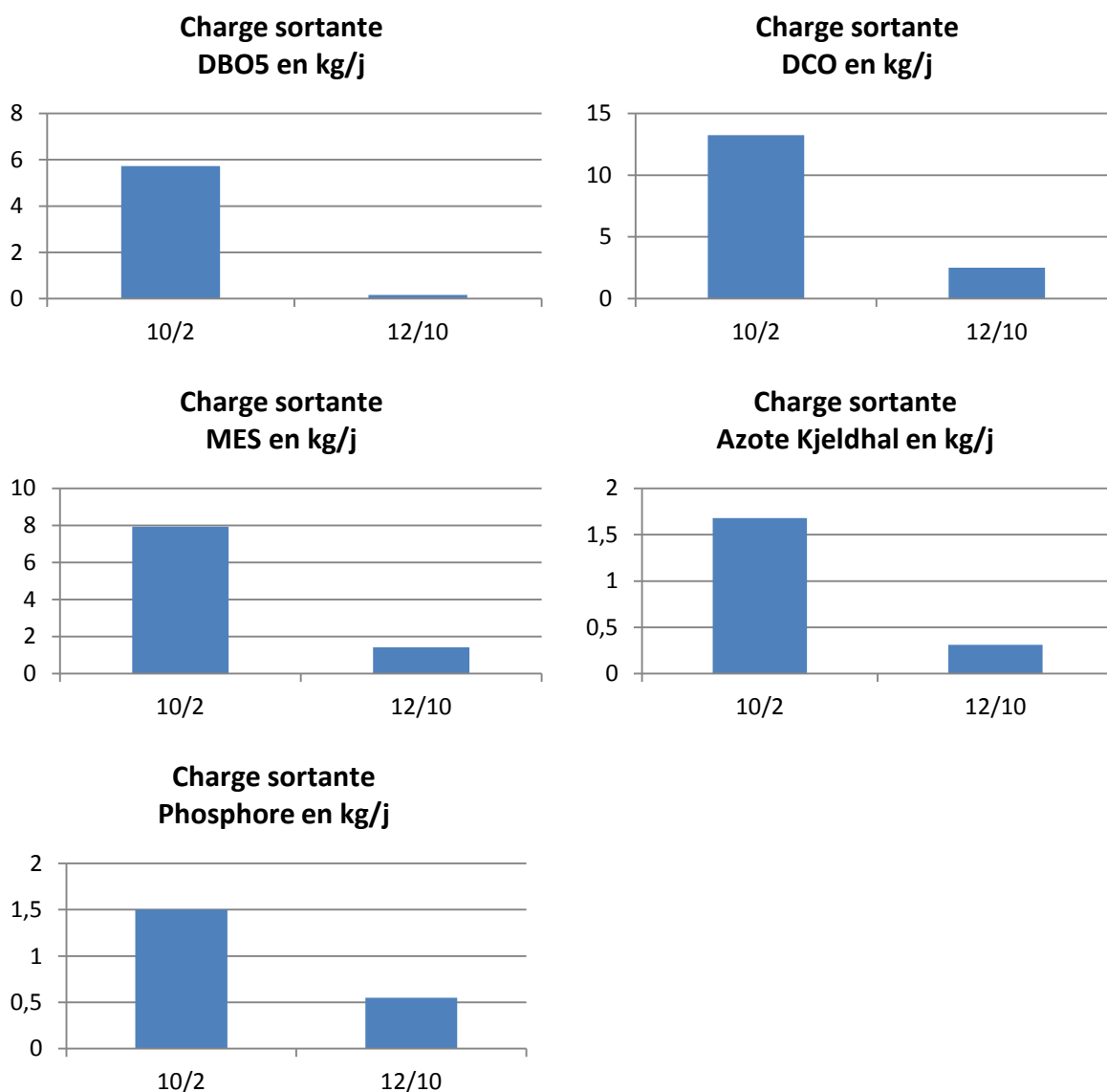
On ne notera aucun dépassement de la charge nominale sur le paramètre DBO₅.

2 – La pollution déversée en tête de station :

Aucun déversement n'a eu lieu les jours de bilans.

3 – La pollution sortant du système de traitement :

Les graphiques ci-dessous présentent les charges totales sortant du système de traitement (points A2 + A4) les jours de mesure (en kg/j). Il s'agit de valeurs mesurées.

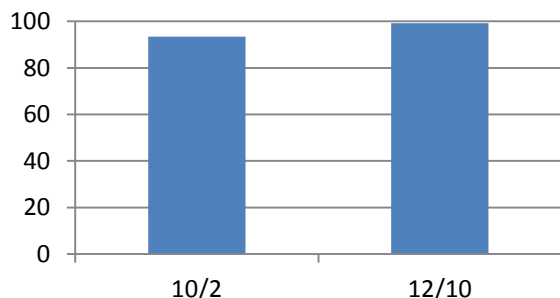


Les deux bilans ont été réalisés dans les conditions normales de fonctionnement.

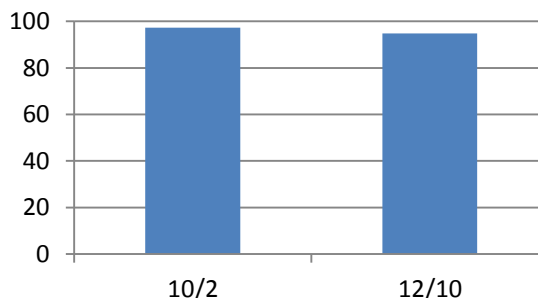
4 – Le calcul des rendements :

Les graphiques ci-dessous présentent les rendements sur le système de traitement (entrée : A2 + A3 et sortie : A2 + A4) les jours de mesures.

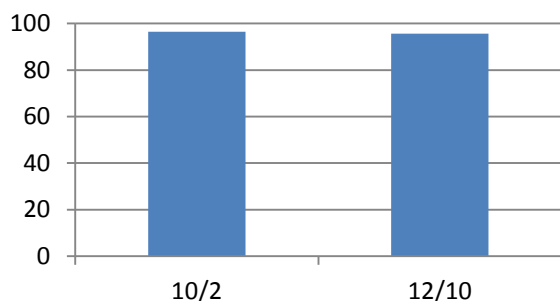
Rendement DBO5 en %



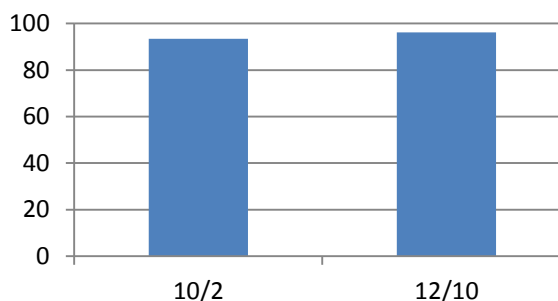
Rendement DCO en %



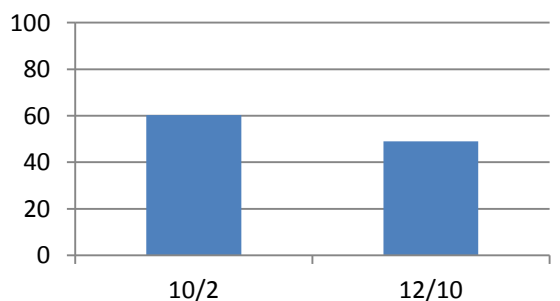
Rendement MES en %



Rendement Azote Kjeldhal en %



Rendement Phosphore en %



Les rendements mesurés sont satisfaisants compte tenu de la filière de traitement.

La station de Blacé ne dispose pas de traitement spécifique pour le phosphore.

Bilan sur les boues, les autres sous-produits et les apports extérieurs

1 – Les boues :

Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année :

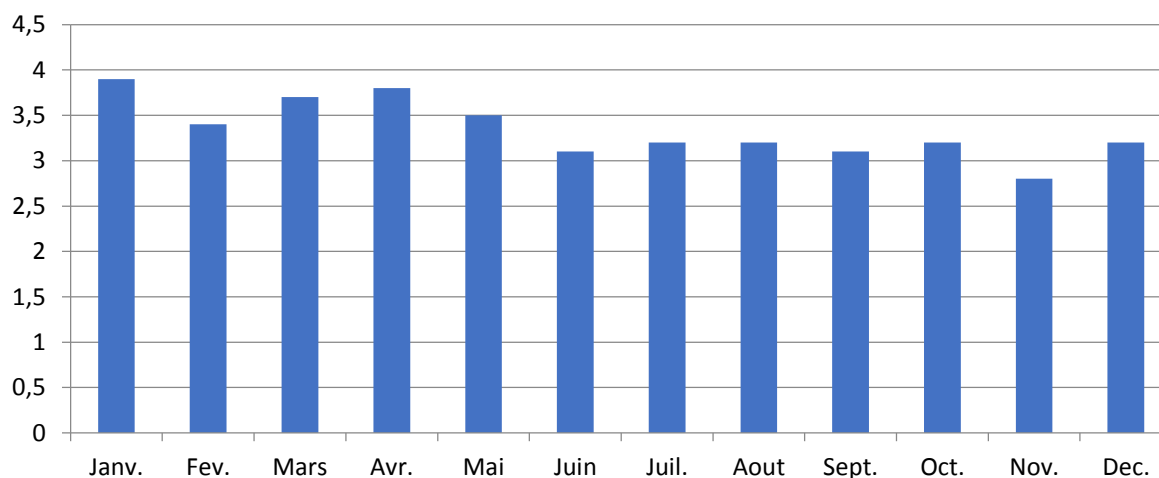
Boues			Quantité annuelle brute (Tonnes ou m3)	Quantité annuelle de matière sèche (tonne de MS)
Boue produite (point A6)				40,2
Boues apportées (point S5)	Origine	Sandre		
			Non concerné	Non concerné
Boues évacuées (points S6 et S17)			197,46	24,281

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6) :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Boue Produite (A6) en tonnes de MS	3,9	3,4	3,7	3,8	3,5	3,1	3,2	3,2	3,1	3,2	2,8	3,2

Figure présentant les valeurs de quantité annuelle de matière sèche de boue produite (A6) mois par mois :

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



La quantité de boues produites est estimée à partir du temps de fonctionnement de la pompe d'extraction multiplié par le débit estimé de celle-ci (25 m³/h). A ce volume est appliquée la concentration des boues produites mesurée ponctuellement.

La production de boues correspond donc à la quantité de boues envoyée vers les lits plantés de roseaux. Elle ne tient pas compte du taux de capture de ceux-ci.

La quantité de boues produite nous paraît fortement surestimée. Aussi, il serait souhaitable que le débitmètre d'extraction des boues soit remplacé afin d'avoir une mesure fiable des volumes extraits.

• Destinations des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche :

Les boues liquides sont traitées sur site dans 3 lits plantés de roseaux.

Système d'assainissement de Blacé

Le curage de 2 lits a eu lieu en 2020. Les boues ont été envoyées en compostage chez LELEDY COMPOST (71 Alleriot).

2 – Les autres sous-produits :

- Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute	Destinations
Refus de dégrillage (S11) en tonnes	1,232	Ordures ménagères
Sables (S10) en tonnes	8.4	STEP de Pierre Bénite
Huiles / Graisses (S9) en m3	6.3	STEP de Pierre Bénite

3 – Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU :

Aucune admission extérieure sur la file eau.

Bilan de la consommation d'énergie et de réactifs

1 – Quantité d'énergie consommée au cours de l'année :

Energie	Consommation en kWh
Electricité	11 561

2 – Quantités de réactifs consommés au cours de l'année :

La station de Blacé n'utilise pas de réactif.

3 – Eau potable consommée au cours de l'année :

Eau potable consommée (en m ³)	67
Eau de forage (en m ³)	NC

Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

1 – Liste des faits marquants sur le système de traitement :

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement		Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
					(arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)			
2020-01-14-T1	14/01/2020	Non cloturée		oui	Dysfonctionnement mesure	Débitmètre extraction boues A8 Hors service	aucun	Renouvellement à prévoir. Estimation des volumes extraits à partir du temps de pompage x débit unitaire de la pompe d'extraction

Opérations de renouvellement réalisées

Lieu	équipements	date
Step de Blacé	Pose d'un dégrilleur automatique, mise en service	30/06/2020
Step de Blacé	Remplacement moteur pompe à sable ; remise en service	30/06/2020
Step de Blacé	Remplacement racleur à graisse, mise en service Remplacement cloison siphon de maintien de niveau dans le dégraisseur	16/09/2020

2 – Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement :

Aucun déversement observé le jour des bilans.

Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance

Récapitulatif des opérations de maintenance et de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :

Non concerné

ANNEXE III - Indicateurs RPQS

Facture d'assainissement type 2020 (Indicateur D204.0)

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	43,00	43,00	0
Part proportionnelle	230,40	232,80	+1,0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	273,40	275,80	+0,8%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	0
Part proportionnelle	-	-	0
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	0
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0
VNF Rejet :	0,00	0,00	0
Autre : _____	—	—	
TVA	29,14	29,49	+1,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	47,14	47,49	+0,7%
Total	320,54	323,29	+0,9%
Prix TTC au m³	2,67	2,69	+0,7%



DIRECTION INGÉNIERIE TECHNIQUES ET URBAINES

Agglo Villefranche Beaujolais Saône

115 rue Paul Bert - CS 70 290 69400 Villefranche-sur-Saône

tél. 04 74 68 23 05 - Fax : 04 74 68 45 61

services.techniques@agglo-villefranche.fr

Arnas, Blacé, Cogny, Denicé, Gleizé, Jarnioux, Jassans-Riottier, Lacenas, Le Perréon, Limas, Montmelas-Saint-Sorlin, Rivolet, Saint-Cyr-le-Châtoux, Saint-Etienne-des-Ouilières, Saint-Julien-sous-Montmelas, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Vaux-en-Beaujolais, Villefranche-sur-Saône, Ville-sur-Jarnioux

VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS
SAÔNE
agglo